



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



CAPD du 11 avril 2013 : Compte rendu

La CAPD de ce jour était présidée par M. Guichard, DASEN.

1- Ordre du jour :

- Congés formation
- Priorités pour le mouvement 2013
- Postes adaptés
- Nominations sur postes à profils
- Réponses aux questions diverses des organisations syndicales

Nos adhérent(e)s concerné(e)s par l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour ont déjà été informé(e)s de la décision qui les concerne.

2- Déclarations liminaires (voir le document annexe en pdf) :

Précisions et réponses du DASEN :

INEAT :

Les INEAT sont traités dans un cadre académique. Nous aurons du surnombre. Ce qui veut dire que dans le cadre des sorties, il n'y a pas de problème, le DASEN accordera tous les EXEAT.

Pour les INEAT, tous les cas seront examinés de près mais le surnombre devrait limiter drastiquement les INEAT. Le DASEN statuera une première fois lors d'une CAPD courant juin.

Avec le Haut-Rhin, on devrait pouvoir fluidifier un peu les passages entre les deux départements.

Formation des stagiaires et des M2:

Les 2 prochaines années serviront de transition. Les écoles vont accueillir des nouveaux personnels et des jeunes. Mais il faut faire fasse aux formations et il n'est pas prévu de nouveaux formateurs.

Le DASEN ne va pas recréer des postes de maîtres formateurs ou alors à la marge.

Il faudra voir lors de la carte scolaire (CTSD le 6 juin).

Les maîtres formateurs prendront en charge la formation des Stagiaires (S1). Se posent encore les problèmes des étudiants en Master 2. Aujourd'hui, ce n'est pas finalisé.

Accompagnés, les Emplois d'avenir seront accueillis par des directeurs déchargés et maitres formateurs.

Le DASEN sera attentif à une grande implication dans les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (Les ESPE, qui remplacent les IUFM) que ce soit des PEMF ou des CPC mais cela dépendra des maquettes de la formation qui ne sont pas encore finalisées. Ils interviendront encore plus dans les ESPE.

Le DASEN est favorable à ce que les nouveaux conseillers pédagogiques soient accompagnés lors de leur entrée dans cette fonction.

Une conseillère pédagogique coordonnatrice travaille avec les conseillers pédagogiques et s'occupe de l'animation en lien avec les conseils des IEN.

Dans les ESPE le ministre veut privilégier des formateurs de terrain.

3- Départs en congés formation.

Les critères retenus validés par la CAPD du Bas-Rhin :

- Terminer un cursus de formation
- Continuité du cursus : suivre des études sans interruption depuis plusieurs années
- Niveau du diplôme déjà obtenu et du diplôme envisagé
- Le suivi de la formation demandée est incompatible avec l'exercice de l'enseignement
- Caractère récurrent de la demande
- Souhait d'un enseignant en difficulté de réorienter sa carrière

30 professeurs des écoles ont demandé un départ en congé formation. Pour 4 d'entre eux la demande était récurrente.

Candidatures retenues :

BARMES Anne	KOCH Gilbert
BECKRICH Marie	MARX Laurence
CORDONNIER Anne	PREVOST Claude
FIALAIS Valérie	RIEHL Hélène
GEORGE NOBELIS Hélène	SCHILDKNECHT Lucas
HEIDEIER Aimé	STEINER Agnès
JOST Sylvie	KLEIN Catherine
WETTERWALD Fabienne	

Liste complémentaire :

MONNIN Virginie
VENNANCE Valérie
MUNCH Adeline
NUSSBAUMER Jean-Pierre
KIEHL Céline

Critères retenus lors de cette CAPD :

1. Continuité du cursus
2. Réorientation professionnelle

L'enveloppe de départs possibles est liée à la masse salariale du département : cela représente l'équivalent de 129 mois possibles. Cela peut se décliner en 12 départs pour 10 mois et un départ pour 9 mois, par exemple.

Le premier critère, continuité du cursus, peut concerner 9 personnes, les autres seront choisies selon le critère d'une demande de réorientation professionnelle.

4- Priorités pour le mouvement 2013.

41 PE ont vu leur situation examinée par la CAPD. La plupart vont bénéficier de priorités en raison des spécificités de leurs situations. Ces priorités sont essentiellement basées sur des critères médicaux ou/et sociaux déterminés par le médecin de la Direction Académique ou les assistantes sociales.

12 collègues bénéficieront d'une priorité absolue. 17 auront un bonus de 5 points à la 1^{ère} phase du mouvement et bénéficieront d'une « attention particulière » pour la seconde phase.

Mouvement :

Le DASEN accepte la requête du SNUipp-FSU 67 : les parents d'enfants handicapés de plus de 80% pourront garder le point de bonification même après la vingtième année de l'enfant.

Les parents d'enfants handicapés doivent le déclarer à l'administration car il est pris en compte pour des points supplémentaires pour la retraite.

4- Postes adaptés 2013/2014.

Suite aux groupes de travail des 7 et 28 mars, la CAPD a examiné 11 demandes de maintien sur postes adaptés et 13 nouvelles demandes.

Les nominations sur PACD (poste adapté de courte durée) ou PALD (poste adapté de longue durée) se font sur des critères médicaux.

Parmi ces 24 demandes : 9 ont été jugées non prioritaires ; 3 PE sortent du dispositif ; 3 obtiennent une deuxième année en PACD ; 3 obtiennent une troisième année ; 2 collègues bénéficient d'une année exceptionnelle supplémentaire en PACD (en 4^{ème} et 5^{ème} années).

Seules 4 personnes peuvent bénéficier d'une entrée en 1^{ère} année de PACD.

4 collègues sont placées sur des postes en PALD.

Les personnes qui sortent du dispositif bénéficient de priorités médicales dans le cadre du mouvement.

Il reste l'équivalent de 2 postes pour faire des allègements de service. (8 allègements de service de 1 jour/semaine).

5- Nominations sur postes à profil suite à des commissions d'entretien.

Enseignant spécialisé réseau ECLAIR-option E rased Guyement1 (1 candidature)

Maniani Férielle

Poste de direction de l'école élémentaire Ziegelau Strasbourg (3 candidatures)

Al Shouaib Fadel

Poste de direction de l'école élémentaire Libermann Illkirch (5 candidatures)

Jouniaux Martine

Poste de direction du groupe scolaire des Hirondelles Lingolsheim (5 candidatures)

Ligier-Fortin Françoise

Poste de direction de l'école élémentaire Camille Hirtz- Strasbourg (7 candidatures)

Hoffbeck christophe

Poste de direction de l'école Maternelle Jacqueline- Strasbourg (8 candidatures)

Chaulet Laurence

5- Points divers.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeurs :

Lors de la précédente CAPD, l'administration voulait empêcher l'inscription d'une collègue sur la liste d'aptitude alors que les deux commissions avaient émis un avis favorable. Et ce, au seul motif que l'EN de la circonscription d'origine s'y opposait.

Le SNUipp-FSU 67 qui défendait ce dossier est intervenu. Après une interruption de séance et un vote, le Directeur Académique a finalement arbitré en faveur de la collègue... dont acte !

Grève des formateurs CAPASH :

C'est le Secrétaire Général de l'académie qui va traiter le problème.

Rythmes scolaires :

13 communes changent de rythmes à la prochaine rentrée.

Barenbach, Bischwiller, Rothau, Wangen, Wingen, RPI Scharrachbergheim, Dahlenheim, RPI Colroy la Roche. Cela concerne 1.969 élèves sur un total de 100.000 élèves du 1er degré dans le Bas Rhin.